PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Votre sécurité est très importante, au même titre que celle d'autrui.

Plusieurs messages de sécurité importants apparaissent dans ce manuel ainsi que sur votre appareil. Lisez-les attentivement et respectez-les systématiquement.

Ce symbole est synonyme d'avertissement.

Il attire votre attention sur les risques potentiels susceptibles de provoquer des blessures mortelles ou graves à l'utilisateur ou d'autres personnes présentes.

Tous les messages de sécurité sont imprimés en regard du symbole d'avertissement ou après les mots « DANGER » ou « AVERTISSEMENT ». Ces mots signifient ce qui suit :

⚠ DANGER — **Vous risquez d'être mortellement ou gravement blessé si vous ne respectez pas immédiatement les instructions.**

⚠ AVERTISSEMENT — **Vous risquez d'être mortellement ou gravement blessé si vous ne respectez pas scrupuleusement les instructions.**

Tous les messages de sécurité vous indiquent en quoi consiste le danger potentiel, comment réduire le risque de blessures et ce qui peut arriver si vous ne respectez pas les instructions.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES

Des précautions élémentaires de sécurité doivent toujours être prises lors de l'utilisation d'appareils électriques, notamment :

1. Lisez toutes les instructions. L'utilisation inappropriée de l'appareil peut entraîner des blessures.
2. Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissances, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI (SUITE)

3. Les enfants doivent être surveillés afin de s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.
4. Union européenne uniquement : Cet appareil peut être utilisé par des personnes atteintes de déficiences physiques, sensorielles ou mentales, ou ayant une expérience et des connaissances insuffisantes, si ces personnes sont placées sous la surveillance d'une personne responsable ou ont reçu des instructions sur l'utilisation en toute sécurité de l'appareil et comprennent les dangers impliqués. Ne laissez jamais les enfants jouer avec l'appareil.
5. Union européenne uniquement : Cet appareil ne doit pas être utilisé par des enfants. Conservez cet appareil et son cordon d'alimentation hors de portée des enfants.
6. Éteignez l'appareil, débranchez-le et enlevez l'accessoire avant de le nettoyer et lorsque vous ne l'utilisez pas. Éteignez l'appareil (0) et assurez-vous que le moteur s'arrête complètement avant d'installer ou de retirer des pièces.
7. Vérifiez l'absence de corps étrangers dans la trémie avant de l'utiliser.
8. Évitez tout contact avec les pièces mobiles. Tenez les doigts à l'écart de l'orifice de sortie.
9. Ne laissez jamais l'appareil sans surveillance lorsqu'il fonctionne.
10. L'utilisation d'accessoires non recommandés ou non vendus par KitchenAid peut causer un incendie, une électrocution ou des blessures.
11. N'introduisez jamais les aliments à la main. Utilisez toujours le poussoir.
12. Ne faites pas fonctionner l'appareil avec une fiche ou un cordon endommagé, après un dysfonctionnement, une chute ou un quelconque endommagement de l'appareil. Rapportez l'appareil à l'établissement de service agréé le plus proche pour le faire examiner ou réparer, ou effectuer un réglage électrique ou mécanique.
13. Ne laissez pas le cordon pendre de la table ou du plan de travail.
14. Les lames sont très coupantes. Manipulez-les avec précaution.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI (SUITE)

15. Reportez-vous à la section « Entretien et nettoyage » pour des instructions sur le nettoyage des surfaces en contact avec les aliments.

16. Consultez également la section Consignes de sécurité importantes incluse dans le manuel d'utilisation du robot pâtissier multifonction.

17. Laissez l'appareil refroidir totalement avant de mettre ou de retirer des pièces, et avant de le nettoyer.

18. Cet appareil est conçu pour un usage domestique et des utilisations similaires telles que les suivantes :

- cuisines de magasins, bureaux et autres environnements de travail ;
- fermes ;
- par des clients dans des hôtels, motels et autres environnements résidentiels ;
- lieux de type gîte touristique.

CONSERVEZ CES INSTRUCTIONS

Pour obtenir des informations plus détaillées, des instructions et des vidéos sur les produits, y compris des informations sur la garantie, rendez-vous sur **www.KitchenAid.fr** ou **www.KitchenAid.eu**. Vous pourriez ainsi économiser le coût d'un appel au service client. Pour recevoir un exemplaire papier gratuit des informations disponibles en ligne, appelez le **00 800 381 040 26**.

GUIDE DE HACHAGE

REMARQUE : les pièces et accessoires de ce hachoir en métal KitchenAid (modèle 5KSMMGA) ne sont pas compatibles avec les pièces et accessoires du hachoir en métal KitchenAid (modèles 5FGA, 5SSA, 5FT, 5FVSP, 5FVSFGA, 5KSMFPPA, 5KSMGSSA) et inversement.

UTILISER CES PIÈCES	AVEC CES PIÈCES	UTILISATIONS RECOMMANDÉES	VITESSE
Grille de hachage fine (3 mm)	Lame	Viandes cuites pour pâtes à tartiner, fromages à pâte dure (par ex. parmesan), chapelure	4
Grille de hachage moyenne (4,5 mm)		Viandes crues ou cuites, viandes pour saucisses	
Grille de hachage épaisse (8 mm)		Viandes crues pour hamburgers et chili, légumes pour sauces et coulis	

GUIDE DE HACHAGE (SUITE)

UTILISER CES PIÈCES	AVEC CES PIÈCES	UTILISATIONS RECOMMANDÉES	VITESSE
Petit tube d'accessoire à farcir les saucisses (9,5 mm)	Grille d'accessoire à farcir les saucisses	Saucisse petit-déjeuner, petites saucisses	4
Grand tube d'accessoire à farcir les saucisses (19 mm)		Bratwurst, grandes saucisses	

ASSEMBLAGE DU PRODUIT

Avant la première utilisation

Avant d'utiliser l'accessoire pour le robot pâtissier multifonction pour la première fois, lavez toutes les pièces et tous les accessoires à la main ou au lave-vaisselle (voir la section « Entretien et nettoyage »).

MONTAGE DU HACHOIR

1. Insérez correctement la vis sans fin dans le corps de l'accessoire. Placez la lame au-dessus de l'extrémité de la vis sans fin.

La lame doit s'insérer entièrement à l'intérieur du corps de l'accessoire. Si ce n'est pas le cas, retirez-la, retournez-la et remettez-la en place.

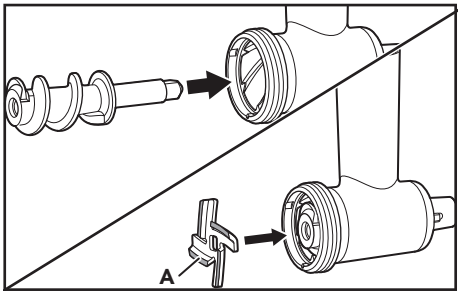

A. Côté tranchant

2. Placez la grille de hachage souhaitée sur la lame, en faisant correspondre l'encoche de la grille avec la patte au bas du corps de l'accessoire.

Placez la bague de serrage sur le corps de l'accessoire, en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre à la main jusqu'à ce qu'elle soit bien fixée mais pas trop serrée.

MONTAGE DE L'ACCESSOIRE À FARCIR LES SAUCISSES

1. Insérez correctement la vis sans fin dans le corps de l'accessoire. Placez ensuite la grille d'accessoire à farcir les saucisses sur l'extrémité de la vis sans fin, en faisant correspondre l'encoche de la grille avec la patte au bas du corps de l'accessoire.

2. Insérez le tube de l'accessoire à farcir les saucisses souhaité (grand ou petit) dans la bague de serrage. Placez ensuite la bague de serrage et l'assemblage du tube sur le corps de l'accessoire, en tournant la bague à la main jusqu'à ce qu'elle soit bien fixée, mais pas trop serrée.

ASSEMBLAGE DU PRODUIT (SUITE)

FIXATION DE L'ACCESSOIRE SUR LE ROBOT PÂTISSIER MULTIFONCTION

1. Mettez le robot pâtissier multifonction hors tension (0) et débranchez-le.
2. **Pour les robots pâtissiers multifonctions dotés d'un couvercle à moyeu de fixation articulé :** ouvrez-le en le rabattant vers le haut.

   Pour les robots pâtissiers multifonctions dotés d'un couvercle à moyeu de fixation amovible : tournez le bouton de fixation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour retirer le couvercle du moyeu de fixation.
3. Retirez le couvercle du robot pâtissier multifonction.
4. Insérez l'arbre de commande dans le moyeu de fixation des accessoires.
5. Serrez la vis de fixation de l'accessoire du robot pâtissier multifonction jusqu'à ce que l'accessoire soit parfaitement fixé au robot.

UTILISATION DU PRODUIT

UTILISATION AVEC LE HACHOIR

⚠AVERTISSEMENT

Danger : lame rotative

Toujours utiliser un poussoir pour introduire les aliments.

Ne pas approcher les doigts des ouvertures.

Maintenez l'appareil hors de portée des enfants.

Le non-respect de ces instructions peut entraîner des coupures ou des amputations.

1. Coupez les aliments en fines lamelles ou en morceaux adaptés aux dimensions du goulot.
2. Réglez le robot pâtissier multifonction sur la vitesse 4 et introduisez les aliments dans le tube d'alimentation à l'aide du poussoir.

UTILISATION AVEC L'ACCESSOIRE À FARCIR LES SAUCISSES

1. Hachez la viande dans le hachoir en métal avant d'ajouter l'accessoire à farcir les saucisses. Cela permet d'éliminer les poches d'air.

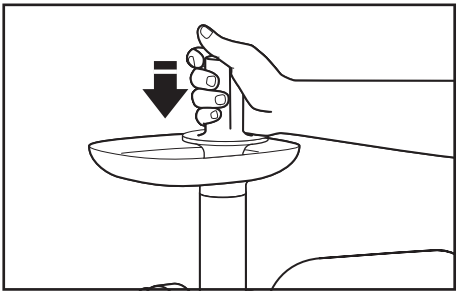

2. Lubrifiez l'accessoire à farcir les saucisses et faites glisser une peau sur le tube, en laissant environ 10 cm pour nouer l'extrémité

UTILISATION DU PRODUIT (SUITE)

3. Mettez le robot pâtissier multifonction sur la vitesse 4 et poussez lentement la viande dans le hachoir. Tenez fermement la peau lorsqu'elle se remplit. Si des bulles d'air se forment pendant le processus de remplissage, utilisez une épingle ou une aiguille pour percer la bulle.
4. Remplir la viande jusqu'à ce que 10 à 15 cm de peau reste vide. Placez le robot pâtissier multifonction sur la position « 0 » et nouez l'autre extrémité de la peau ou utilisez une ficelle.

REMARQUE : pour les saucisses de type segmenté (par exemple, Bratwurst), tournez les extrémités de la peau en alternant les directions à la longueur souhaitée de lien de saucisse.

ENTRETIEN ET NETTOYAGE

IMPORTANT : laissez l'appareil refroidir totalement avant de mettre ou de retirer des pièces, et avant de le nettoyer.

1. Utilisez la brosse de nettoyage pour nettoyer le corps de l'accessoire et les autres accessoires, y compris les grilles de hachage.
2. **Pièces pouvant être lavées au lave-vaisselle, panier du haut uniquement :** grille d'accessoire à farcir les saucisses, tubes d'accessoire à farcir les saucisses, brosse de nettoyage, poussoir, bague de serrage et plateau pour aliments amovible.
3. **La pièce suivante doit être lavée à la main uniquement dans de l'eau chaude savonneuse et séchée soigneusement :** corps de l'accessoire, vis sans fin, grilles de hachage et lame.

TRAITEMENT DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

RECYCLAGE DE L'EMBALLAGE

L'emballage est recyclable et comporte le symbole ♺. Les différentes parties de l'emballage doivent être éliminées de façon responsable et dans le respect le plus strict des normes relatives à l'élimination des déchets en vigueur dans le pays d'utilisation.

RECYCLAGE DU PRODUIT

- Par une mise au rebut correcte de l'appareil, vous contribuerez à éviter tout préjudice à l'environnement et à la santé publique.

Pour obtenir plus d'informations au sujet du traitement, de la récupération et du recyclage de cet appareil, adressez-vous au bureau compétent de votre commune, à la société de collecte des déchets ou directement à votre revendeur.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

POUR L'UNION EUROPÉENNE

Cet appareil a été conçu, construit et distribué conformément aux exigences des directives de la Commission européenne en matière de sécurité : 2014/35/UE, 2014/30/UE, 2011/65/UE (Directive RoHS) et les modifications suivantes.

CONDITIONS DE GARANTIE KITCHENAID (« GARANTIE »)

pour la France - la Belgique - la Suisse - le Luxembourg

FRANCE:

KitchenAid Europa, Inc., Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, **(« Garant »)** accorde au client final, qui est un consommateur, une Garantie conformément aux conditions suivantes.

La Garantie s'applique en plus et ne limite pas ou n'affecte pas les droits statutaires de garantie du client final contre le vendeur du produit. Quelle que soit la présente garantie commerciale, le vendeur reste responsable des garanties légales en vertu de la loi française, y compris de la garantie légale contre les défauts cachés conformément aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil français, et l'application de la garantie légale de conformité conformément aux articles L.217-4 à L.217-12 du Code de la consommation français.

BELGIQUE :

KitchenAid Europa, Inc. BUIV, Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, TVA BE 0441.626.053 RPR Bruxelles (« **Garant** ») accorde au client final, qui est un consommateur, une garantie contractuelle (la « Garantie ») conformément aux conditions suivantes.

La Garantie s'applique en plus et ne limite pas ou n'affecte pas les droits statutaires de garantie du client final contre le vendeur du produit. En particulier, en tant que consommateur, vous bénéficiez légalement d'une garantie légale de conformité de 2 ans vis-à-vis du vendeur, telle qu'elle est définie dans la législation nationale régissant la vente de biens de consommation (articles 1649 bis à 1649 octies au Code civil belge), ainsi que de la garantie légale en cas de défauts cachés (articles 1641 à 1649 du Code civil belge).

LA SUISSE :

KitchenAid Europa, Inc., Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, (« Garant ») accorde au client final, qui est un consommateur, une Garantie conformément aux conditions suivantes.

La Garantie s'applique en plus et ne limite pas ou n'affecte pas les droits statutaires de garantie du client final contre le vendeur du produit, qui pourraient dans certains cas être plus larges que les droits offerts dans le présent document.

LE GRAND DUCHÉ DU LUXEMBOURG:

KitchenAid Europa, Inc., Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, (« Garant ») accorde au client final, qui est un consommateur, une Garantie conformément aux conditions suivantes.

La Garantie s'applique en plus et ne limite pas ou n'affecte pas les droits statutaires de garantie du client final contre le vendeur du produit.

1. PORTÉE ET CONDITIONS DE LA GARANTIE

a) Le Garant accorde la Garantie pour les produits mentionnés à la Section 1.b) qu'un consommateur a achetés auprès d'un vendeur ou d'une société du groupe KitchenAid dans les pays de l'Espace économique européen, la Moldavie, le Monténégro, la Russie, la Suisse ou la Turquie.

b) **Pour le Luxembourg uniquement:**

La garantie s'applique uniquement lorsque le produit pour lequel les services sont demandés conformément à la garantie se trouve dans l'un des pays énumérés à la Section 1.a) ci-dessus

c) La période de Garantie dépend du produit acheté et est la suivante :

Deux ans de garantie complète à compter de la date d'achat.

d) La période de Garantie commence à la date d'achat, c'est-à-dire la date à laquelle un consommateur a acheté le produit auprès d'un détaillant ou d'une société du groupe KitchenAid.

e) La Garantie couvre la nature sans défaut du produit.

f) Le Garant fournit au consommateur les services suivants dans le cadre de la présente Garantie, au choix du Garant, en cas de défaut pendant la période de Garantie :

- Réparation du produit ou de la pièce défectueuse, ou
- Remplacement du produit ou de la pièce défectueuse. Si un produit n'est plus disponible, le Garant a le droit d'échanger le produit contre un produit de valeur égale ou supérieure.

CONDITIONS DE GARANTIE KITCHENAID (« GARANTIE ») (SUITE)

g) Si le consommateur souhaite faire une réclamation en vertu de la Garantie, il doit contacter directement les centres de service KitchenAid ou le Garant du pays auprès de KitchenAid Europa, Inc. Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique ;

Adresse e-mail **FRANCE : CONSUMERCARE.FR@kitchenaid.eu**

Adresse e-mail **BELGIQUE : CONSUMERCARE.BE@kitchenaid.eu**

Numéro de téléphone : **00 800 381 040 26**

Pour la SUISSE :

Novissa AG
Schulstrasse 1a
CH-2572 Sutz
Numéro de téléphone: +41 32 475 10 10
Adresse e-mail: **info@novissa.ch**
Novissa Service Center
VEBO Genossenschaft
CH-4528 Zuchwil
Numéro de téléphone: 032 686 58 50
Adresse e-Mail: **service@novissa.ch**

Pour le LUXEMBOURG:

Si le consommateur souhaite faire une réclamation en vertu de la Garantie, il doit contacter les centres de service KitchenAid spécifiques au pays à l'adresse;

GROUP LOUISIANA S.A.

5 Rue du Château d'Eau
L-3364 LEUDELANGE
Numéro de téléphone: +352 37 20 44 504
Adresse e-mail: **myriam.grof@grlou.com**

h) Les frais de réparation, y compris les pièces de rechange, et les frais d'affranchissement pour la livraison d'un produit ou d'une pièce de produit sans défaut sont à la charge du Garant. Le Garant doit également prendre en charge les frais d'affranchissement pour le retour du produit défectueux ou de la pièce du produit si le Garant ou le service après-vente de KitchenAid spécifique au pays a demandé le retour du produit défectueux ou de la pièce du produit. Toutefois, le consommateur doit prendre en charge les coûts de l'emballage approprié pour le retour du produit défectueux ou de la pièce défectueuse.

i) Pour pouvoir faire une réclamation au titre de la Garantie, le client doit présenter le reçu ou la facture de l'achat du produit.

j) **Pour la FRANCE uniquement :** La Garantie est fournie gratuitement aux clients.

2. LIMITATIONS DE LA GARANTIE

a) La Garantie s'applique uniquement aux produits utilisés à des fins privées et non à des fins professionnelles ou commerciales.

b) La Garantie ne s'applique pas en cas d'usure normale, d'utilisation inappropriée ou abusive, de non-respect des instructions d'utilisation, d'utilisation du produit à une tension électrique incorrecte, d'installation et de fonctionnement en violation des réglementations électriques applicables et d'utilisation de la force (coups, par exemple).

c) La Garantie ne s'applique pas si le produit a été modifié ou converti, par exemple, les conversions de produits 120 V en produits 220-240 V.

d) **Pour la Belgique, le Luxembourg et la Suisse :**La fourniture de services de Garantie ne prolonge pas la période de Garantie et n'amorce pas le début d'une nouvelle période de Garantie. La période de Garantie pour les pièces de rechange installées se termine par la période de Garantie pour l'ensemble du produit.

Pour la France uniquement :

La fourniture de services de Garantie ne prolonge pas la période de Garantie et n'amorce pas le début d'une nouvelle période de Garantie. La période de Garantie pour les pièces de rechange installées se termine par la période de Garantie pour l'ensemble du produit. Une telle disposition ne s'applique pas lorsqu'une réparation couverte par la Garantie entraînera une période d'immobilisation du produit d'au moins sept jours. Dans ce cas, la période d'immobilisation doit être ajoutée à la durée restante de la Garantie, à compter de la date de la demande d'intervention du consommateur ou de la date à laquelle les produits en question sont mis à disposition pour réparation, si cette disponibilité est faite après la date de la demande d'intervention.

Après l'expiration de la période de Garantie ou pour les produits pour lesquels la Garantie ne s'applique pas, les centres de service après-vente de KitchenAid sont toujours à la disposition du client final pour des questions et des renseignements. De plus amples informations sont également disponibles sur notre site Web :
www.kitchenaid.fr (France) - **www.kitchenaid.eu** - **www.grouplouisiana.com** (Luxembourg) - **www.kitchenaid.ch** (Suisse)

CONDITIONS DE GARANTIE KITCHENAID (« GARANTIE ») (SUITE)

3. POUR LA FRANCE UNIQUEMENT:

Lorsqu'il agit pour des raisons de garantie légale de conformité, le consommateur :

- bénéficie d'une période de deux ans à compter de la livraison du produit dans lequel agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du produit, sous réserve des conditions relatives aux coûts prévus par l'article L. 217-9 du Code de la consommation français ;
- est exonéré d'avoir à prouver le manque de conformité du produit pendant les deux années suivant sa livraison (et pendant six mois après la livraison du produit, pour les marchandises d'occasion).

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement offerte.

Indépendamment de cette garantie commerciale, le consommateur peut décider d'appliquer la garantie légale pour les défauts cachés au sens de l'article 1641 du Code civil français. Dans ce cas, le consommateur peut choisir entre l'annulation de la vente ou une réduction du prix de vente, conformément à l'article 1644 du Code civil français.

Article L. 217-4 du Code de la consommation français

Le vendeur doit livrer un produit conforme au contrat et est tenu responsable du manque de conformité existant au moment de la livraison. Le vendeur est également tenu responsable du manque de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque cette installation est la responsabilité du vendeur en vertu du contrat ou a été effectuée sous la supervision du vendeur.

Article L. 217-5 du Code de la consommation français

Le produit est réputé conforme au contrat :

1. S'il est adapté à l'utilisation généralement attendue d'un produit similaire et, le cas échéant :
   - il correspond à la description donnée par le vendeur et a les qualités que ce vendeur a présentées à l'acheteur au moyen d'un échantillon ou d'un modèle ; et
   - s'il présente les qualités auxquelles un acheteur peut légitimement s'attendre compte tenu des déclarations publiques faites par le vendeur, le fabricant ou son représentant, en particulier dans la publicité ou l'étiquetage ; ou
2. s'il présente les caractéristiques convenues d'un commun accord par les parties ou s'il est adapté à toute utilisation spéciale prévue par l'acheteur, qui est connue du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L. 217-12 du Code de la consommation français

L'action résultant du manque de conformité expire deux ans après la livraison des marchandises.

Article L. 217-16 du Code de la consommation français

Pendant la période d'effet de la garantie commerciale offerte à un acheteur au moment de l'acquisition ou de la réparation d'un bien tangible, si l'acheteur exige du vendeur une réparation couverte par la garantie, toute période de sept jours ou plus pendant laquelle les marchandises sont hors service pour réparation est ajoutée à la durée restante de la garantie. Cette période s'étend à partir de la demande d'intervention faite par l'acheteur ou à partir de la date à laquelle ledit produit est mis à disposition pour réparation, si cette date est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du Code civil français

Le vendeur garantit le produit vendu pour les défauts cachés qui le rendent inapte à son usage prévu, ou qui diminuent cette utilisation dans la mesure où l'acheteur ne l'aurait pas acheté, ou n'aurait accepté de l'acheter que pour un prix moindre, s'il avait été au courant de tels défauts.

Article 1648 § 1 du Code civil français

L'action résultant de défauts cachés doit être déposée dans les deux ans suivant la découverte du défaut.

ENREGISTREMENT DU PRODUIT

Enregistrez votre nouvel appareil KitchenAid dès maintenant : **http://www.kitchenaid.eu/register**

©2022 Tous droits réservés.
KITCHENAID et la forme du robot pâtissier multifonction sont des marques déposées aux États Unis et ailleurs.